

DOSSIER DE FONDS SOCIAL

Madame, Monsieur,

Le Fonds social est destiné à vous aider à faire face aux dépenses liées à la scolarité, à la demi-pension ou l'internat de votre enfant si vous rencontrez des difficultés financières.

Toute demande de prise en charge doit faire l'objet d'une démarche auprès de l'assistante sociale.

Une prise en charge n'est pas renouvelable automatiquement toute l'année scolaire.

Pour établir votre demande, vous devez remplir le document suivant en complétant toutes les rubriques et en fournissant les justificatifs.

Tout dossier incomplet ne sera pas étudié.

La décision prise par la commission de Fonds Social vous sera notifiée par courrier.